



DOSSIER D'INSCRIPTION TOUSSAINT 2021

Commune de SAINT-GÉRARD
Tél : 02 97 51 40 09
Mail : mairie@st-gerand.fr

Nom :

Prénom :

Sexe (cocher) : M F

Date de naissance :

Adresse :

.....

Tél portable :

Adresse mail :

@

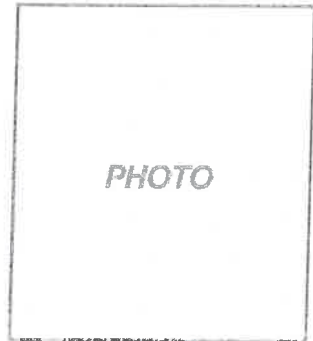
Représentant légal : tél fixe : portable :

Adresse mail :

@

Situation (cocher) : Collège Lycée Autre

Etablissement : classe :



Disponibilités : Vacances de la Toussaint

Lundi 25/10 de 9h à 12h Mardi 26/10 de 9h à 12h Mercredi 27/10 de 9h à 12h

Jeudi 28/10 de 9h à 12h Vendredi 29/10 de 9h à 12h

Mardi 02/11 de 9h à 12h

Jeudi 04/11 de 9h à 12h Vendredi 05/11 de 9h à 12h

Pièces à joindre impérativement :

Copie d'une pièce d'identité

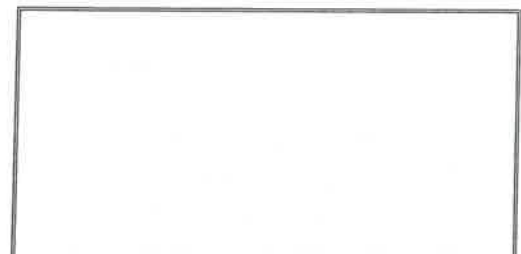
Photocopie de l'attestation d'assuré social ou carte

Attestation d'assurance Responsabilité Civile

Autorisation parentale complétée

**LES INSCRIPTIONS SE FONT DANS LA
LIMITE DES PLACES DISPONIBLES ET PAR
ORDRE D'ARRIVEE.**

Signature du Candidat



DOSSIER COMPLET A RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 19 octobre 2021

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur, agissant en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants :

↳ La commune de SAINT-GÉRAND ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche » et la somme versée pour la participation ne pourra être considérée comme un salaire.

↳ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation demandant la preuve de la présente couverture sociale est demandée lors de l'inscription du jeune. Si le jeune est amené à se blesser, au cours de l'activité ou au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par son propre régime de couverture sociale.

↳ La commune de SAINT-GÉRAND a souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

NOM.....

Prénom.....

Domicilié(e)

à participer au dispositif « Argent de Poche »

Dans le cadre des missions « Argent de Poche » des reportages photos, vidéos peuvent être réalisés avec vos enfants ; ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les différents chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue de mon enfant

Refuse les prises de vue de mon enfant

Fait à le

**Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »**

**Pour tout
renseignement
contacter
la mairie
02 97 51 40 09**

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.



Saint-Gérard

Fait à

le

signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2021

CONTRAT DE PARTICIPATION

**En cas d'absence lors d'un chantier,
merci de prévenir le plus rapidement
possible**

Mairie de SAINT-GÉRARD

☎ 02.97.51.40.09

mairie@st-gerand.fr

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____



: ____ / ____ / ____ / ____

Mail : _____ @ _____

Ce contrat est un engagement de votre part.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la périodicité de l'activité

→ L'activité « Argent de Poche » se déroule pendant les vacances scolaires de 9h00 à 12h00.

→ La durée du chantier est de 3h00 dont 10 min de pause.

Concernant la ponctualité

→ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous.

→ Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y prendre part.

Concernant la réalisation des chantiers

→ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des **vêtements adaptés** à la nature des tâches qui peuvent m'être confiées (peinture, désherbage...)

→ Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

→ Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers (travaux + pause). En conséquence, les téléphones portables devront être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le

comportement pendant le chantier

→ Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés,

→ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants,

→ Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier,

→ Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquels j'interviens,

→ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier ; Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Indemnisation du chantier

→ Toute réalisation satisfaisant d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier (durée 3 heures).

→ L'indemnité sera versée tous les vendredis à 12 h00 à la Mairie.